

# **Implanet**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

ERNST & YOUNG Audit



## Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes - Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et réalisé des analyses de sensibilité, afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes consolidés 2023.

Les notes 3.1 « Goodwill » et 3.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs au *goodwill* et aux éléments incorporels et en particulier ceux associés à la société OSD. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre groupe effectue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le 4 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Edouard Mas

## COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE		K€	K€
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	3.1	-	1 591
Immobilisations incorporelles	3.2	3 095	3 551
Immobilisations corporelles	3.3	1 027	1 176
Autres actifs financiers non courants	4	106	156
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 227</b>	<b>6 473</b>
Stocks	5	3 780	3 299
Clients et comptes rattachés	6.1	1 669	1 889
Autres créances	6.2	712	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	248	531
<b>Total actifs courants</b>		<b>6 409</b>	<b>8 002</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 637</b>	<b>14 475</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	8	410	312
Primes d'émission et d'apport		10 151	11 049
Réserve de conversion		(415)	(397)
Autres éléments du résultat global		90	49
Réserves – part attribuable aux actionnaires de la société mère		(3 735)	(3 932)
Résultat – part attribuable aux actionnaires de la société mère		(6 676)	(3 540)
<b>Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère</b>		<b>(174)</b>	<b>3 541</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(174)</b>	<b>3 541</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	11	170	198
Dettes financières non courantes	10	1 674	2 940
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 844</b>	<b>3 137</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	10	4 477	3 859
Dérivé passif	10.3	-	-
Provisions	12	127	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 870	2 819
Dettes fiscales et sociales	13.1	1 029	906
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	464	187
<b>Passifs courants</b>		<b>8 966</b>	<b>7 796</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 637</b>	<b>14 475</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPLANET	Notes	31/12/2023 12 mois K€	31/12/2022 12 mois K€
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>			
Chiffre d'affaires	15	7 447	8 028
Coût des ventes	16.1	(3 215)	(3 067)
<b>Marge brute</b>		<b>4 233</b>	<b>4 961</b>
Frais de recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.3	(1 228)	(1 188)
Paie ment fondé sur des actions	16.3	-	18
Subvention	16.3	84	113
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité			
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(902)	(928)
Paie ment fondé sur des actions	16.4	-	-
Subvention	16.4	(5)	(1)
Frais de marketing et vente			
Frais de marketing et vente	16.2	(5 256)	(3 994)
Paie ment fondé sur des actions	16.2	(1)	76
Subvention	16.2	6	20
Coût des opérations			
Coût des opérations	16.5	(781)	(693)
Paie ment fondé sur des actions	16.5	-	(1)
Frais généraux et administratifs			
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 209)	(2 405)
Paie ment fondé sur des actions	16.6	(2)	52
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(6 063)</b>	<b>(3 968)</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(325)	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(6 388)</b>	<b>(3 968)</b>
Charges financières	18	(297)	(494)
Produits financiers	18	13	43
Variation de la juste valeur des dérivés	18	(7)	871
Gains et pertes de change	18	4	7
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(6 676)</b>	<b>(3 540)</b>
Charge d'impôts	19	-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(6 676)</b>	<b>(3 540)</b>
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>			
		(6 676)	(3 540)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		38 900 209	20 518 823
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	21	<b>(0,17)</b>	<b>(0,17)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	21	<b>(0,17)</b>	<b>(0,17)</b>

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(6 676)</b>	<b>(3 540)</b>
Ecart actuariels	41	59
<b>Eléments non recyclables en résultats</b>	<b>41</b>	<b>59</b>
Ecart de conversion	(18)	32
<b>Eléments recyclables en résultats</b>	<b>(18)</b>	<b>32</b>
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>	<b>23</b>	<b>91</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(6 653)</b>	<b>(3 450)</b>
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(6 653)</i>	<i>(3 450)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>



## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Note	Nombre d'actions								K€
<b>Au 31 décembre 2021</b>		<b>13 178 136</b>	<b>1 318</b>	<b>7 700</b>	<b>(5 776)</b>	<b>(429)</b>	<b>(10)</b>	<b>2 804</b>	-	<b>2 804</b>
Résultat net			-	-	(3 540)	-	-	(3 540)	-	(3 540)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	32	59	91	-	91
<b>Résultat global</b>			-	-	<b>(3 540)</b>	<b>32</b>	<b>59</b>	<b>(3 450)</b>	-	<b>(3 450)</b>
Réduction de capital	8		(1 917)	1 917	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital		9 879 254	99	2 667	-	-	-	2 766	-	2 766
Conversion des obligations	8	8 123 448	812	988	-	-	-	1 800	-	1 800
Imputation sur la prime d'émission			-	(1 995)	1 995	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	9	30 919	-	10	-	-	-	10	-	10
Variation des actions auto-détenues			-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Paievements en actions			-	-	(145)	-	-	(145)	-	(145)
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(238)	-	-	-	(238)	-	(238)
<b>Au 31 décembre 2022</b>		<b>31 211 757</b>	<b>312</b>	<b>11 049</b>	<b>(7 472)</b>	<b>(397)</b>	<b>49</b>	<b>3 541</b>	-	<b>3 541</b>
Résultat net			-	-	(6 676)	-	-	(6 676)	-	(6 676)
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(18)	41	23	-	23
<b>Résultat global</b>			-	-	<b>(6 676)</b>	<b>(18)</b>	<b>41</b>	<b>(6 653)</b>	-	<b>(6 653)</b>
Remboursement des ORA en actions		1 878 416	19	419	-	-	-	438	-	438
Imputation sur la prime d'émission			-	(3 729)	3 729	-	-	-	-	-
Exercice de BSA	8	7 953 414	80	2 466	-	-	-	2 545	-	2 545
Variation des actions auto-détenues			-	-	5	-	-	5	-	5
Frais d'augmentation de capital			-	(53)	-	-	-	(53)	-	(53)
Paievements en actions	9		-	-	3	-	-	3	-	3
<b>Au 31 décembre 2023</b>		<b>41 043 587</b>	<b>410</b>	<b>10 151</b>	<b>(10 390)</b>	<b>(415)</b>	<b>90</b>	<b>(174)</b>	-	<b>(174)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2023 12 mois K€	31/12/2022 12 mois K€
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>			
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(6 676)</b>	<b>(3 540)</b>
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.2	(884)	(841)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.3	(589)	(606)
(-) Elimination des dépréciations du goodwill	3.4	(1 591)	-
(-) Dotations aux provisions	11,12	(141)	(26)
(+) Reprises de provisions	12	25	-
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(3)	145
(-) Charge d'intérêts financiers		(80)	(376)
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	(7)	871
(-) Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	3.3	(75)	(47)
(-) Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(99)	(23)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>(3 233)</b>	<b>(2 638)</b>
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks et de l'entrée de périmètre OSD) des activités poursuivies		(1 786)	(234)
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>(1 447)</b>	<b>(2 404)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	-	(7)
Capitalisation des frais de développement	3.2	(420)	(345)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.3	(298)	(216)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants	4	(50)	(2)
Cession d'immobilisations		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(768)</b>	<b>(570)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital nette de la conversion des obligations	8	-	2 766
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(53)	(238)
Souscription et exercice de BSA	9	2 545	10
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	1 001	1 450
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	41	49
Remboursement d'avances	10.2	(87)	(268)
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(359)	(421)
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(848)	(1 750)
Intérêts financiers bruts versés		(80)	(66)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		28	-
Autres flux de financement (affacturage)	10	(240)	72
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>1 949</b>	<b>1 604</b>
Incidences des variations des cours de devises		(18)	35
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>(284)</b>	<b>(1 337)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		531	1 868
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		248	531
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>(284)</b>	<b>(1 337)</b>

## ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Autres actifs financiers non courants	(27)	1
Autres créances non courantes	-	(801)
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	481	-
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	(220)	(105)
Autres créances	(1 571)	775
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(51)	(104)
Dettes fiscales et sociales	(122)	(5)
Autres créditeurs et dettes diverses	(276)	5
<b>Total des variations</b>	<b>(1 786)</b>	<b>(234)</b>

*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)*

### **Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 mars 2024 et autorisés à la publication.

#### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en décembre 2006, la société Implanet SA, dont le siège se situe en France, a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes, complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie de la Société, repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

La Société a conclu en 2022 un partenariat commercial, technologique et financier avec SANYOU MEDICAL, deuxième fabricant chinois de dispositifs médicaux.

A ce titre, la Société a également initié le lancement commercial en Europe d'un système innovant de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.

Enfin, l'accord de distribution exclusif signé pour l'Europe avec SMTP, filiale de Sanyou Medical, permet à Implanet de proposer une nouvelle activité de distribution de matériels médicaux auprès des centres de soins.

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

## 1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### Janvier 2023 :

- Fin du contrat de liquidité avec TSAF - Tradition Securities And Futures.

### Mars 2023 :

- Sur la période de janvier à avril 2023, exercice de 9.089.616 BSA par Sanyou Medical et certains investisseurs ayant généré une augmentation de capital de 2,55 M€ et la création de 7.953.414 actions.
- Lancement commercial du bistouri chirurgical à ultrasons de SMTP Technology Co.

### Avril 2023 :

- Homologation de la gamme de cages cervicales antérieures Squale™ par la FDA aux Etats-Unis venant ainsi démontrer le potentiel des synergies avec OSD.

### Juin 2023 :

- Lancement commercial en Europe de la gamme MIS, un système de positionnement de vis pédiculaires mini-invasif.

### Septembre 2023 :

- Signature d'un accord avec Sanyou Medical pour un projet d'augmentation de capital avec maintien des DPS.

### Octobre 2023 :

- Mise en œuvre d'un financement court-terme d'un montant de 1,0 M€ sous la forme d'un emprunt obligataire.

## 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

### Janvier 2024 :

- Nomination de Max W. Painter en tant que Vice-Président et General Manager de la filiale aux Etats-Unis

### Février 2024 :

- Réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) à hauteur de 5,5 M€. A l'issue de l'augmentation de capital, SANYOU MEDICAL détient 74,56% du capital de la Société.
- Remboursement de l'emprunt obligataire de 1,3 M€.
- Accords obtenus avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

## 1.4 Impacts de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.



La Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires significatifs avec la Russie et l'Ukraine au cours de l'exercice 2023.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2023 sont restés limités.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

---

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

#### **Déclaration de conformité**

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standing Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### **Principe de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

#### **Continuité d'exploitation**

Le conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés 2023, actant une perte de 7,4 M€ en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues pour les douze prochains mois compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 0,25 M€ ;
- L'augmentation de capital avec maintien des DPS pour un montant total de 5,5 M€, souscrit par Sanyou Medical à hauteur de 86,1 %. (cf. note 1.3) ;
- Les accords obtenus en février 2024 avec certains créanciers (Bpifrance, établissements bancaires, Région Aquitaine...) permettant de rééchelonner une partie de la dette financière (cf. section 1.3) ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la Société sur les exercices 2024 et 2025.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales.

Au cours de la période, la Société a l'intention de mettre en œuvre son plan stratégique qui repose sur plusieurs axes prioritaires :

- ❖ Finaliser l'enregistrement des produits existants dans le cadre du règlement européen sur les dispositifs médicaux MDR (Medical Device Regulation).
- ❖ Redynamiser la présence de la Société aux États-Unis :
  - renforcer les ressources et les moyens commerciaux mis à la disposition de l'équipe historique ;
  - renforcer l'approche directe de la Société en élargissant l'équipe scientifique de leaders d'opinion ;
- ❖ Renforcer la dynamique de marché et l'offre de produits :
  - déployer le partenariat commercial et technologique avec Sanyou Medical pour le développement conjoint d'une nouvelle gamme européenne inédite d'un système de fixation postérieur hybride ;
  - initier la distribution de la plateforme JAZZ® en Chine (premier marché mondial du rachis en volume) avec Sanyou Medical ;
  - distribuer du matériel médical technologique en Europe tel que le bistouri médical à ultrasons de SMTP Technology Co.

Le principe de la continuité de l'exploitation a ainsi été retenu par le Conseil d'administration au regard des données et hypothèses ci-dessus et des mesures mises en œuvre par la Direction pour assurer le financement de la société au-delà de l'horizon de liquidité.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics et la négociation de facilités de paiement avec le groupe Sanyou Medical.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE, homologation MDR),

- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Le Groupe continue d'apporter son soutien à l'ensemble de ses filiales.

## Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers au 31 décembre 2023 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* : Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique publiés par l'IASB le 7 mai 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 12 août 2022 ;
- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* et IFRS *Practice Statement 2* : Divulgateion des méthodes comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022 ;
- Amendements à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* : définition des estimations comptables publiés par l'IASB le 12 février 2021 et publiés au journal officiel de l'Union Européenne le 3 mars 2022.
- Amendements à IAS 12 : *Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale - Règles modèles pilier 2*, publiées par l'IASB le 23 mai 2023 avec une entrée en vigueur immédiate et rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées et adoptées par l'Union Européenne qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société sont les suivantes :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et *Passifs non courant assortis de clauses restrictives* publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Les nouvelles normes, amendements et interprétations récemment publiées qui peuvent être pertinentes pour les activités de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne sont les suivantes :

- Amendements à IAS 7 *Etats de flux de trésorerie* and IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs* publiés par l'IASB le 25 mai 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; et
- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices



ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers à la date d'adoption.

## **2.2 Changement de méthode comptable**

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, la Société n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au 31 décembre 2023.

## **2.3 Utilisation de jugements et d'estimations**


Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
  - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
  - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
  - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
  - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.2.
  
- La détermination de la valeur recouvrable du goodwill OSD.
  - La détermination de la valeur d'utilité des UGT de la Société est calculée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Le management de la Société a eu recours à des estimations pour la détermination :
    - des flux futurs sur une période de 4 ans,
    - du taux de croissance à l'infini,
    - du taux d'actualisation.
  - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 3.4.
  
- Dépréciation des stocks
  - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
  - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.
  
- Dépréciation des créances clients
  - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
  - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.
  
- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
  - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
  - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.
  
- Reconnaissance du chiffre d'affaires
  - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
  - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.

- 
- Provisions pour risques et charges
    - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
    - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

## **2.4 Périmètre et méthodes de consolidation**

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	Pays	31/12/2023		31/12/2022	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc.	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Madison (1)	France	100%	100%	100%	100%
OSD (2)	France	100%	100%	100%	100%

(1) La société Madison est sans activité depuis sa création. Elle n'a pas été cédée dans le cadre de cession de la branche d'activité Madison.

(2) La société OSD détenait une filiale, OSD Iberica qui n'est pas consolidé en raison de son caractère non significatif. Cette filiale a été liquidée en Avril 2023.

## 2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

## 2.6 Méthode de conversion

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

### 2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2023		31/12/2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,105	1,0753	1,0666	1,0530

### Note 3 : Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 3.1 Goodwill

Le 18 mai 2021, la Société a acquis 100% des actions de la société OSD pour un montant de 4 276 K€.

Ce montant se compose d'un crédit vendeur pour un montant de 2 666 K€ et d'un emprunt obligataire remboursable en actions émis pour un montant nominal de 1 610 K€.

Les frais de l'ensemble de l'opération supportés par Implanet s'établissent à 322 K€ et ont été classés en autres charges et produits opérationnels non courant sur 2021.

Cette prise de contrôle a été analysée comme une opération de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3, ainsi le goodwill préliminaire a été calculé sur la base d'un prix d'acquisition à 100%.

Le goodwill OSD s'élève ainsi à 1 591 K€ au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 et se décomposait de la façon suivante :

(Montant en K€)		31/12/2021
<b>A</b>	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>4 276</b>
<b>B</b>	<b>Actif net acquis avant allocation du prix d'acquisition</b>	<b>950</b>
	Allocation du prix d'acquisition	
	Technologies développées en interne	289
	Relation clientèle	1 447
<b>C</b>	<b>Allocation du prix d'acquisition</b>	<b>1 736</b>
<b>D = B+C</b>	<b>Juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de transaction</b>	<b>2 686</b>
<b>E = A - D</b>	<b>Goodwill</b>	<b>1 591</b>

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique. La Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années.

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill OSD (cf. note 3.4), la Société a pris en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL que la Société commercialisera à l'avenir.

La prise en compte de ces éléments a conduit la société a constaté une perte de valeur du goodwill OSD au 31 décembre 2023 et a comptabilisé une dépréciation pour son intégralité à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes.

## 3.2 Immobilisations incorporelles

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

### Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

### Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

## Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement et technologies développées en interne	5 ans – Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire
Relation clientèle	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Clientèle	Logiciels / Brevets	Frais de développement et technologies développées en interne	En-cours	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>					
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>1 447</b>	<b>1 073</b>	<b>3 892</b>	<b>426</b>	<b>6 839</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	316	28	345
Acquisition	-	7	-	-	7
Cession et mise au rebut	-	2	205	(207)	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2022</b>	<b>1 447</b>	<b>1 083</b>	<b>4 413</b>	<b>248</b>	<b>7 191</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	339	81	420
Acquisition	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	177	(177)	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>1 447</b>	<b>1 083</b>	<b>4 929</b>	<b>152</b>	<b>7 611</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>					
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>90</b>	<b>360</b>	<b>2 350</b>	<b>-</b>	<b>2 800</b>
Augmentation	145	81	615	-	841
Diminution	-	(1)	-	-	(1)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2022</b>	<b>235</b>	<b>440</b>	<b>2 965</b>	<b>-</b>	<b>3 640</b>
Augmentation	157	-	727	-	884
Diminution	-	(8)	-	-	(8)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>392</b>	<b>432</b>	<b>3 692</b>	<b>-</b>	<b>4 516</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>					
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 357</b>	<b>713</b>	<b>1 543</b>	<b>426</b>	<b>4 039</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 212</b>	<b>642</b>	<b>1 448</b>	<b>248</b>	<b>3 551</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 055</b>	<b>650</b>	<b>1 237</b>	<b>152</b>	<b>3 095</b>

Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2022 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (49 K€), *Origin* (71 K€), *Cage SQUALE US* (60 K€), *SAXXO* (139 K€), *Système fixation hybride* (52 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* (142 K€).



Les frais de développement activés au cours de l'exercice 2023 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (46 K€), *Cage SQUALE US* (40 K€), *JAZZ PF Tendeur* (13 K€), *Système fixation souple ORION* (17 K€), et le projet relatif à l'obtention du *Medical Device Regulation* (223 K€).

Dans le cadre du test annuel de dépréciation du goodwill et des éléments incorporels associés à la société OSD (cf. note 3.4), la Société a également constaté une perte de valeur complémentaire sur les incorporels liés à la technologie et à la clientèle OSD au 31 décembre 2023. La Société a donc comptabilisé une dépréciation complémentaire à hauteur de 137 K€ pour la technologie et 13 K€ pour la clientèle.



### 3.3 Immobilisations corporelles

#### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

#### Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

#### Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

#### Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Installations et agencement s	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	En-cours	Total	Dont droit d'utilisation
<b>VALEURS BRUTES</b>											
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>1 683</b>	<b>3 403</b>	<b>269</b>	<b>128</b>	<b>31</b>	<b>331</b>	<b>119</b>	<b>187</b>	-	<b>6 152</b>	<b>2 289</b>
Acquisition	20	190	-	-	-	27	-	138	-	374	158
Cession	-	(199)	-	-	-	(37)	-	-	-	(237)	-
Fin de contrats	(77)	-	-	-	-	-	-	(75)	-	(152)	(152)
Reclassement	-	-	57	-	-	-	(57)	-	-	-	-
Impact change	22	-	-	-	-	(7)	-	-	-	15	22
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2022</b>	<b>1 648</b>	<b>3 393</b>	<b>327</b>	<b>128</b>	<b>31</b>	<b>314</b>	<b>62</b>	<b>250</b>	-	<b>6 153</b>	<b>2 318</b>
Acquisition	183	260	-	-	-	3	22	24	35	527	229
Cession	(219)	(230)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(513)	(283)
Fin de contrats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	35	-	-	-	37	(37)	-	(35)	-	(37)
Impact change	(7)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(8)	(7)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>1 605</b>	<b>3 459</b>	<b>327</b>	<b>128</b>	<b>31</b>	<b>353</b>	<b>22</b>	<b>234</b>	-	<b>6 159</b>	<b>2 219</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>											
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>758</b>	<b>3 036</b>	<b>259</b>	<b>107</b>	<b>8</b>	<b>327</b>	<b>113</b>	<b>98</b>	-	<b>4 705</b>	<b>1 235</b>
Augmentation	313	183	10	14	7	3	5	71	-	606	407
Reclassement	-	-	57	-	-	-	(57)	-	-	-	-
Diminution	(62)	(175)	-	-	-	(37)	-	(66)	-	(341)	(128)
Impact change	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6	7
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2022</b>	<b>1 015</b>	<b>3 044</b>	<b>327</b>	<b>120</b>	<b>15</b>	<b>292</b>	<b>60</b>	<b>103</b>	-	<b>4 977</b>	<b>1 521</b>
Augmentation	276	210	-	7	6	7	6	77	-	589	365
Reclassement	-	-	-	-	-	37	(37)	-	-	-	-
Diminution	(170)	(195)	-	-	-	-	(24)	(40)	-	(430)	(235)
Impact change	(2)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(3)	(2)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2023</b>	<b>1 118</b>	<b>3 059</b>	<b>327</b>	<b>128</b>	<b>21</b>	<b>335</b>	<b>4</b>	<b>140</b>	-	<b>5 132</b>	<b>1 611</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>											
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>926</b>	<b>366</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>89</b>	-	<b>1 447</b>	<b>1 054</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>632</b>	<b>349</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>147</b>	-	<b>1 176</b>	<b>797</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>487</b>	<b>400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>94</b>	-	<b>1 027</b>	<b>609</b>

Les installations techniques, matériels et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé. En avril 2023, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis dans le Massachusetts, pour un montant de 196K\$ soit 178 K€ pour une durée de 3 ans.



### 3.4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

#### Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

A la suite de la certification aux Etats Unis (FDA) et en Europe (marquage CE) de la nouvelle gamme de produits de fixation postérieure hybride (JSS) intégrant la technologie de la société SANYOU MEDICAL dans le cadre du partenariat technologique, la Société anticipe une accélération des ventes de cette nouvelle gamme au cours des prochaines années pouvant :

- freiner le développement commercial des gammes OSD ; et
- représenter un indicateur de perte de valeurs du goodwill OSD au sens d'IAS 36.

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill OSD au 31 décembre 2023.

Pour les besoins du test de perte de valeur du goodwill OSD, la Société a considéré l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») qui correspond à la société OSD.

Les hypothèses clés retenues par la Société au 31 décembre 2023 sont basées sur :

- Des prévisions financières sur 4 ans, prenant en compte dans ses projections l'éventuelle cannibalisation des produits existants OSD par les gammes récentes de SANYOU MEDICAL ;
- D'un taux d'actualisation (WACC) appliqué aux prévisions de 14,38 % ;
- Des Taux de croissance à l'infini du flux normatif opérationnel au-delà de la projection de 4 ans de l'ordre de 2 %

Au 31 décembre 2023, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable de l'UGT testé était inférieure à sa valeur comptable.

La Société a ainsi comptabilisé une dépréciation du goodwill OSD à hauteur de 1 591 K€ enregistrée au niveau des frais de marketing et ventes (cf. note 16.2).

#### Note 4 : Autres actifs financiers

##### Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Contrat de liquidité	-	23
Cautions	106	133
<b>Total autres actifs financiers non courants</b>	<b>106</b>	<b>156</b>

Les actifs financiers non courants sont constitués des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

## Note 5 : Stocks

### Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.  
Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

### Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

<b>STOCKS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Stocks de matières premières	125	130
Stocks de marchandises	1 969	1 618
Stocks de produits semi-finis	1 460	1 286
Stocks d'ancillaires et d'instruments	558	479
<b>Total brut des stocks</b>	<b>4 111</b>	<b>3 513</b>
Dépréciation des stocks de matières premières	(69)	(17)
Dépréciation des stocks de marchandises	(187)	(117)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(74)	(81)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(331)</b>	<b>(215)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>3 780</b>	<b>3 299</b>

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis et de consommables relatifs au bistouri à ultrason.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Note 6 : Créances

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## 6.1 Créances clients

### Principes comptables

#### Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

#### Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	1 721	1 940
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(52)	(50)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 669</b>	<b>1 889</b>

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Part non échu	1 176	1 341
Echu à moins de 90 jours	504	386
Echu entre 90 jours et six mois	76	28
Echu entre six mois et douze mois	4	20
Echu au-delà de douze mois	42	165
<b>Total brut des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 721</b>	<b>1 940</b>

## 6.2 Autres créances

### Principes comptables

#### Crédit d'impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Créances fiscales (1)	481	592
Crédit d'impôt recherche (2)	65	114
Crédit d'impôt innovation (3)	9	26
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	-	1 438
Personnel et comptes rattachés	16	26
Fournisseurs débiteurs	11	42
Charges constatées d'avance (5)	35	43
Divers	96	2
<b>Total autres créances</b>	<b>712</b>	<b>2 283</b>

**(1) Les créances fiscales** sont relatives principalement à la TVA déductible et au remboursement de TVA. Elle comporte également au 31 décembre 2023 des créances envers la Région PACA et la Région nouvelle Aquitaine pour des subventions à recevoir pour 34 K€ enregistrée en produits constatés d'avance (cf. Note 13).

**(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :**

- En 2022 : CIR Implanet pour 114 K€.
- En 2023 : CIR Implanet pour 56 K€.

**(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :**

- CII 2022 : 26 K€
- CII 2023 : 9 K€

#### (4) Solde du prix de cession et complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison

Les paiements différés du prix de cession ont été considérés comme des compléments de prix enregistrés à leur juste-valeur à la clôture. Certains compléments peuvent dépendre de l'obtention d'autorisations réglementaires et ont été par prudence non reconnus à la clôture.

Au 31 décembre 2022, la Société a présenté en autres créances courantes :

- Un complément de prix de 600 K€ à recevoir initialement en avril 2022, puis reporté en mai 2023 ;
- Un complément de prix de 850 K€ à recevoir en avril 2023 a fait l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2022 à un taux marginal d'emprunt. Un montant de 838 K€ a ainsi été enregistré au 31 décembre 2022.

Ces deux compléments de prix ont été reçus par la Société au cours du premier semestre 2023.

Un complément de prix de 850 K€, dépendant de l'obtention d'une autorisation réglementaire par le cessionnaire, à recevoir fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le complément de prix pouvant atteindre 500 K€ (sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO) n'ont pas été reconnus à la clôture compte tenu des aléas existants pour l'obtention des autorisations réglementaires.

(5) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Locations	6	15
Assurances	4	5
Maintenance informatique	19	13
Honoraires	3	4
Divers	3	7
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>35</b>	<b>44</b>

#### Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

##### Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes bancaires	248	531
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>248</b>	<b>531</b>



## Note 8 : Capital

### Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

### Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

### 8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2023	31/12/2022
Capital (en K€)	410	312
Nombre d'actions	41 043 587	31 211 757
dont Actions ordinaires	41 043 587	31 211 757
Valeur nominale (en euros)	€ 0,01	€ 0,01

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 410 K€. Il est divisé en 41 043 587 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

### Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2023, la Société a constaté :

- l'exercice de 9 089 616 BSA générant l'émission de 7 953 414 actions d'une valeur nominale de 0,01€ (cf. note 8.4) ;
- l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01 € à la suite du remboursement en actions des ORA<sub>2021</sub> (cf. note 10.3).

### 8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

A la suite de son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra-day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 puis résilié au 31 janvier 2023 (cf. note 1.3).

### **8.3 Distribution de dividendes**

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

### **8.4 Actions à bons de souscription d'actions**

Lors de l'augmentation de capital d'Octobre 2022, la Société a réalisé une levée de 2,77 M€ par émission de 9 879 254 ABSA (actions à chacune desquelles est attaché un BSA).

Les BSA sont exerçables au prix d'exercice de 0,32 €. Chaque BSA donne le droit à 7/8<sup>ème</sup> d'action chacun.

Au 31 décembre 2022, il reste 9 843 918 BSA non exercés.

Au cours de l'exercice 2023, 9 089 616 BSA ont été exercés (cf. note 8.1). Les BSA non exercés à fin mars 2023 sont devenus caducs.

Au 31 décembre 2023, il ne reste plus de BSA en circulation.

## **Note 9 : Paiements en actions**

### **Principes comptables**

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

## Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,49%	1,08%	2
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,11 €	34,05%	1,30%	53
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	109,91 €	33,15%	0,31%	22
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,71 €	34,86%	-0,51%	12
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,31 €	34,42%	-0,10%	11
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	25,91 €	34,67%	0,08%	9
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,93 €	38,86%	-0,78%	7

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2022		31/12/2023	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 01/2013		25 000	-	-	-
BSA 01/2014	1/3 au 08/01/2015 1/3 au 08/07/2015 1/3 au 08/01/2016	16 199	-	16 199	-
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 01/07/2017 1/3 au 01/07/2018	44 699	-	44 699	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017 1/3 au 01/07/2018 1/3 au 01/07/2019	46 000	-	46 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018 1/3 au 19/09/2019 1/3 au 19/09/2020	40 000	-	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019 1/3 au 01/02/2020 1/3 au 01/02/2021	60 000	-	60 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020 1/3 au 01/09/2021 1/3 au 01/09/2022	300 000	-	300 000	-
		<b>531 898</b>	-	<b>506 898</b>	-

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs	
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	-	-	(25 000)	-
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	-	493
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	-	1 173
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000	-	-	-	1 207
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	1 000
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000	-	-	-	1 500
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	7 500
<b>Total</b>		<b>531 898</b>	-	-	<b>(25 000)</b>	<b>12 872</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

## Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,11 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,71 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,71 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,91 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,93 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,74 €	46,73%	-0,70%	64
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	10 ans	1,002 €	0,91 €	64,05%	-0,41%	406

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (5) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2022		31/12/2023	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017	1/3 au 1/04/2018	1/3 au 1/04/2019	307 000	-	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	191 943	-	191 126	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	50 000	-	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	281 000	-	276 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)			612 000	-	584 000	-
BSPCE11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition: signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)			100 000	100 000	86 750	86 750
BSPCE 05/2021	50% quand le CA >10M€ entre le 07/01/2021 et le 06/30/2022, 50% quand le CA >12M€ entre le 07/01/2022 et le 06/30/2023. Et 100% quand le CA > 22M€ entre le 07/01/2021 et le 06/30/2023			-	800 000	-	-
				<b>1 541 943</b>	<b>900 000</b>	<b>1 494 876</b>	<b>86 750</b>

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2023
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000	-	-	-	307 000	8 058
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	191 943	-	-	(816)	191 126	5 017
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	-	50 000	1 312
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	281 000	-	-	(5 000)	276 000	6 900
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	612 000	-	-	(28 000)	584 000	14 600
BSPCE11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	-	-	(26 500)	173 500	173 500
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	-	-	(800 000)	-	-
<b>Total</b>		<b>2 441 943</b>	-	-	<b>(860 316)</b>	<b>1 581 626</b>	<b>209 387</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.



## Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,11 €	33,15%	0,31%	19
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,91 €	34,67%	0,08%	4
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,01 €	38,86%	-0,78%	13
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,741 €	46,73%	-0,70%	10

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2022), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2022		31/12/2023	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	76 000	-	76 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-	30 000	-
		<b>136 000</b>	-	<b>136 000</b>	-

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2023
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000	-	-	-	10 000	262
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000	500
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000	-	-	-	76 000	1 900
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000	-	-	-	30 000	30 000
<b>Total</b>		<b>136 000</b>	-	-	-	<b>136 000</b>	<b>32 662</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

### Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2022				31/12/2023			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	129	-	129	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	-	67	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	64	64	-	64	64	64	-	64
BSPCE 09/2019	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 11/2020	64	45	15	60	64	60	3	64
BSPCE 05/2021	-	161	(161)	-	-	161	-	-
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	12	-	12	12	12	-	12
BSA 07/2016 T2	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2017	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 01/2018	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2019	5	5	1	5	5	5	-	5
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 01/2018	4	4	-	4	4	4	-	4
Stock option 09/2019	3	3	-	3	3	3	-	3
Stock option 11/2020	10	10	-	10	10	10	-	10
<b>Total</b>			<b>(145)</b>				<b>3</b>	



## Note 10 : Emprunts et dettes financières

### Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dettes financières au titre des obligations locatives	292	456
Avance remboursable et prêt à taux zéro	216	516
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 166	1 968
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>1 674</b>	<b>2 940</b>
Dettes financières au titre des obligations locatives	335	355
Avance remboursable et prêt à taux zéro	816	631
Concours bancaires courants	1	-
Emprunt obligataire	1 167	430
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	1 012
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 387	1 432
<b>Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)</b>	<b>4 477</b>	<b>3 859</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 151</b>	<b>6 799</b>

### Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

<b>RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT</b> (Montants en K€)	<b>Valeur de remboursement</b> <b>31/12/2023</b>	<b>Coût amorti</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Bifurcation du dérivé</b>	<b>Valeur au bilan</b>	
					<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dettes financières au titre des obligations locatives	627	-	-	-	627	811
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 050	(18)	-	-	1 032	1 146
Concours bancaires courants	1	-	-	-	1	-
Emprunt obligataire	1 300	(133)	-	-	1 167	430
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	-	-	-	772	1 012
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 553	(0)	-	-	2 553	3 400
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 303</b>	<b>(152)</b>	-	-	<b>6 151</b>	<b>6 799</b>



## Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTE FINANCIERE PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2023			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières au titre des obligations locatives	627	335	292	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 050	838	212	-
Concours bancaires courants	1	1	-	-
Emprunt obligataire	1 300	1 300	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	772	772	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 553	1 395	1 158	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 303</b>	<b>4 641</b>	<b>1 662</b>	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>4 641</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 662</i>			

### 10.1 Dettes financières au titre des obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES AU TITRE DES OBLIGATIONS LOCATIVES	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 067</b>	287	242	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	158	-	-	-
(-) Remboursement	(421)	-	-	-
Effet du change	7	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>811</b>	355	456	-
(+) Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Souscription	229	-	-	-
(-) Remboursement	(359)	-	-	-
(-) Sortie anticipée de contrat	(50)	-	-	-
Effet du change	(4)	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>627</b>	<b>335</b>	<b>292</b>	-

En avril 2023, la Société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis (Cambridge, Massachusetts) pour un engagement de 3 ans.

### Ventilation des obligations locatives par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES OBLIGATIONS LOCATIVES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Droit d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>627</b>
Part à moins d'un an	335
Part d'un an à 5 ans	292
Part à plus de 5 ans	-



## 10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

### Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO</b> (Montants en K€)	<b>Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz</b>	<b>Bpifrance- Assurance prospection</b>	<b>Prêt Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>Avance BPI Orthopaedic</b>	<b>Dépôts et cautions reçus</b>	<b>COFACE SG 2016/2023</b>	<b>BPI -Assurance prospection Inde/USA</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>469</b>	<b>186</b>	<b>471</b>	<b>91</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>108</b>	<b>1 345</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	49	49
(-) Remboursement	(160)	-	(104)	-	-	(4)	-	(268)
Subventions	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Charges financières	-	2	18	-	-	-	6	27
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>309</b>	<b>187</b>	<b>385</b>	<b>91</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>157</b>	<b>1 146</b>
(+) Encaissement	-	-	-	41	-	-	-	41
(-) Remboursement	(80)	-	-	(7)	-	-	-	(87)
Subventions	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Abandon de dette	-	(95)	-	-	-	-	-	(95)
Charges financières	8	6	10	2	-	-	3	29
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>237</b>	<b>98</b>	<b>395</b>	<b>125</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>160</b>	<b>1 032</b>



## **Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz**

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui sont reportés en 2024. Le dernier remboursement devait ainsi intervenir le 31 octobre 2024.

En février 2024, la Société a signé des accords avec Bpifrance permettant de rééchelonner la dette restant due. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

### **Assurance prospection Bpifrance**

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec Bpifrance couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018, et 98 K€ en août 2021.

La période d'amortissement court du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Au cours de l'exercice 2023, Bpifrance a accordé un abandon de 95 K€ sur le montant de l'avance remboursable compte tenu du développement commercial au Royaume-Uni. S'agissant d'une assurance prospection, ce montant a été enregistré en moins des primes d'assurances en frais de marketing et vente.



## Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permettait d'échelonner le paiement de l'aide du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024. En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacune des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

## 10.3 Emprunts obligataires

### Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conduit à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

<b>EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b> (Montants en K€)	<b>OCA Nice &amp; Green – janvier 2021</b>	<b>Obligations remboursables en action ORA<sub>2021</sub></b>	<b>Obligations 2023</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>327</b>	<b>786</b>	<b>-</b>	<b>1 113</b>
(+) Encaissement	1 450	-	-	1 450
(-) Dérivé passif	(42)	-	-	(42)
(+/-) Variation de la juste valeur	-	(356)	-	(356)
(+/-) Impact du coût amorti	65	-	-	65
(+/-) Conversion	(1 800)	-	-	(1 800)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>430</b>	<b>-</b>	<b>430</b>
(+) Encaissement	-	-	1 001	1 001
(-) Dérivé passif	-	-	-	-
(+/-) Variation de la juste valeur	-	7	-	7
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	166	166
(+/-) Remboursement en actions	-	(437)	-	(437)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 167</b>	<b>1 167</b>

<b>ECHÉANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b> (Montants en K€)	<b>OCA Nice &amp; Green – janvier 2021</b>	<b>Obligations remboursables en action ORA<sub>2021</sub></b>	<b>Obligations 2023</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 300</b>	<b>1 300</b>
Part à moins d'un an	-	-	1 300	1 300
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

### 10.3.1 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

Le 13 janvier 2021, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 <sup>(1)</sup>	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(1) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1er février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
  - Modalités de conversion en actions :  $N = V_n / P$  où
    - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
    - $V_n$  correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
    - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
  - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société :  $V = V_n / 0,97$  où
    - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
    - $V_n$  correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

#### Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.



Au 31 décembre 2021, 35 obligations convertibles sont en circulation au titre des OCA de janvier 2021. L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des OCA a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 183 K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2023, il ne reste plus d'obligations convertibles à émettre ou en en circulation.

### **10.3.2 Emission d'emprunts obligataires remboursables en actions au profit d'OSD**

#### **Caractéristiques des ORA**

Chaque ORA de valeur nominale unitaire de 480,00 euros sera émise au pair, en rémunération de l'Apport d'une Action Apportée de la société OSD, soit un nombre total de 3.355 ORA en rémunération de l'Apport d'un nombre total de 3 355 Actions Apportées de la société OSD, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire remboursable représentant la somme d'un million six cent dix mille quatre cents (1 610 400) euros.

- Date d'émission : 18 mai 2021
- Durée de l'emprunt remboursable en actions : 24 mois
- Date de remboursement : 19 mai 2023
- Taux d'intérêts : aucun
- Ratios de remboursement :

Chaque Titulaire recevra à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé) pour chaque ORA détenue et remboursée un nombre « NActions » d'Actions Nouvelles déterminé comme suit :

$$\text{Formule 1 : } \text{NActions} = ((C/0,85) - C)/\text{NORA}$$

avec :

« NActions » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la société Implanet dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro chacune, à libérer lors du remboursement d'une ORA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représente ;

« C » : le nombre d'actions dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro composant le capital social de la société Implanet sur une base non diluée à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé sauf disposition contraire expresse) et avant le remboursement des ORA ;

« NORA » : le nombre d'ORA soit 3.355 ;

de telle sorte que l'ensemble des Titulaires d'ORA reçoivent en remboursement de la totalité des ORA un nombre total NActions d'Actions Nouvelles correspondant à 15 % du capital social de la société Implanet apprécié sur une base non diluée à la Date de Remboursement chaque Action Nouvelle étant alors émise à un prix d'émission (P) déterminé comme suit :

$$P = V_n \text{ ORA} / \text{NActions.}$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros.

« NActions » : le nombre d'Actions Nouvelles à émettre par ORA remboursée

Par exception aux dispositions qui précèdent, dans l'hypothèse où le prix d'émission d'une Action Nouvelle (« P ») déterminé par l'application de la formule ci-avant ferait ressortir une décote de plus de 25 % par rapport au cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€, « NActions » sera alors déterminé comme suit :

$$\text{Formule 2 : NActions} = \text{Vn ORA} / (0,75 \times \text{cours de clôture})$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros

« cours de clôture » : le cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€

Dans ce cas de figure le nombre d'actions nouvelles est plafonné à 559 actions par ORA.

#### Comptabilisation

La composante « nominal » de l'ORA est comptabilisée comme un instrument hybride comprenant :

- une composante dette (contrat hôte), représentative de l'obligation de délivrer un nombre variable d'actions propres de l'émetteur ; et
- un dérivé incorporé, au titre du « cap » sur le nombre d'actions propres remis lors du remboursement (application du « cap »).

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, la Société a décidé d'appliquer l'option juste-valeur à cet instrument hybride.

La projection des deux formules à la date de remboursement a permis de déterminer la juste-valeur des ORA pour 1 236 K€ au 18 mai 2021. La juste-valeur des ORA à la date d'acquisition d'OSD a été considérée comme une réduction du prix d'acquisition pour 374 K€ (valeur nominale de 1 610 K€ moins la juste valeur de la dette de 1 236 K€).

A la date de remboursement le 19 mai 2023, la juste-valeur des ORA s'établit à 437 K€. La variation de la juste-valeur entre le 31 décembre 2022 et le 19 mai 2023 a été comptabilisée en résultat pour 7 K€.

La juste-valeur de la dette à la date de remboursement a ensuite été transférée en capitaux propres. Le remboursement en actions des ORA<sub>2021</sub> a engendré l'émission de 1 878 416 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus d'ORA en circulation.

### 10.3.3 Emission d'un emprunt obligataire au profit d'investisseurs

Le Conseil d'Administration a mis en place le 10 octobre 2023 un emprunt obligataire simple d'un montant de 1,3 M€ de nominal souscrites en numéraire pour 1,0 M€ par l'émission de 260 obligations de valeur nominale de 5 000 € souscrites à 77% de la valeur nominale de l'obligation, faisant l'objet de deux tranches représentant chacune un montant nominal de 0,65 M€ par l'émission de 130 obligations chacune.

Le tirage de la première tranche, avec l'émission de 130 obligations d'un montant net total de 0,50 M€, a été réalisé à la date de signature.

Le tirage de la seconde tranche, d'un montant net total de 0,50 M€, est intervenu début décembre 2023.

Ces obligations sèches, non dilutives, dont la maturité est fixée au 30 avril 2024, ne portent pas d'intérêts et devront être remboursées au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant le plus tôt entre (i) le 30 avril 2024 et (ii) l'issue de la réalisation de la prochaine augmentation de capital.

Dans le cas où (i) la Société ne procéderait pas au remboursement des obligations dues ou (ii) la Société ne procéderait pas au lancement de l'augmentation de capital envisagée avant le 12 février 2024, la Société s'est engagée à attribuer gratuitement des bons de souscriptions d'actions aux porteurs d'obligations sèches permettant un éventuel remboursement en actions des obligations à la main de ces derniers.

La probabilité de survenance de ce cas de défaut a été considérée comme nulle.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée le 6 février 2024 (cf. note 1.3), la Société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour 1,3 M€.

La prime d'émission de 0,3 M€ a été étalée sur la durée de vie de l'emprunt via la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Au 31 décembre 2023, l'emprunt obligataire s'élève à 1 167 K€.

### 10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Emprunt OSD (Intérêts courus)	Total
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>3 342</b>	<b>1 801</b>	<b>4</b>	<b>5 147</b>
Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(1 236)	(514)	-	(1 750)
(+/-) Impact du coût amorti	1	2	-	2
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 106</b>	<b>1 289</b>	<b>4</b>	<b>3 400</b>
Entrée de périmètre	-	-	-	-
(+) Encaissement	-	-	4	4
(-) Remboursement	(585)	(267)	-	(851)
(+/-) Impact du coût amorti	(0)	1	-	1
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 521</b>	<b>1 024</b>	<b>8</b>	<b>2 553</b>



<b>EMPRUNTS PAR ECHEANCE</b> (Montants en K€)	<b>Emprunts Implanet</b> (cf. 10.4.1)	<b>Emprunt OSD</b> (cf. 10.4.2.)	<b>Emprunt OSD</b> (Intérêts courus)	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 521</b>	<b>1 024</b>	<b>8</b>	<b>2 553</b>
Part à moins d'un an	748	639	8	1 395
Part d'un an à 5 ans	773	385	-	1 158
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-





Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(4)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350
Durée	7 ans	7 ans	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 04/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 09/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 03/2023	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 01/2023
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an

- (1) *Financement du cycle d'exploitation*
- (2) *Financement d'instruments chirurgicaux*
- (3) *Financement de matériel médical*
- (4) *Financement pour le développement d'un implant*
- (5) *Financement d'une innovation*
- (6) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 07/2019-1 et 07/2019-2 :

- Emprunt 07/2019-1 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 07/2019-2 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec l'ensemble des banques permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

## 10.4.2 Emprunt OSD

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>38</b>	<b>5</b>	<b>90</b>	<b>16</b>	<b>140</b>	<b>103</b>	<b>102</b>	<b>139</b>	<b>125</b>	<b>142</b>	<b>900</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(30)	(5)	(60)	(11)	(60)	(51)	(40)	(28)	(40)	(40)	(365)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>80</b>	<b>52</b>	<b>62</b>	<b>111</b>	<b>85</b>	<b>103</b>	<b>535</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(8)	-	(30)	(6)	(60)	(21)	(13)	(14)	(20)	(13)	(186)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>49</b>	<b>97</b>	<b>65</b>	<b>89</b>	<b>349</b>

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Intérêts cours	Total II	Total III (I+II)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>301</b>	<b>4</b>	<b>905</b>	<b>1 805</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(49)	(50)	(50)	-	(149)	(514)
(+/-) Impact du coût amorti	1	1	1	-	2	2
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>251</b>	<b>251</b>	<b>252</b>	<b>4</b>	<b>758</b>	<b>1 294</b>
(+) Encaissement	-	-	-	4	4	4
(-) Remboursement	(25)	(31)	(25)	-	(81)	(267)
(+/-) Impact du coût amorti	0	1	0	-	1	1
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>227</b>	<b>220</b>	<b>227</b>	<b>8</b>	<b>683</b>	<b>1 032</b>

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019	Total I
<b>Au 31 décembre 2023</b>	-	-	-	-	20	30	49	97	65	89	349
Part à moins d'un an	-	-	-	-	20	30	49	43	61	67	271
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	53	3	22	78
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ECHEANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Intérêts cours	Total II	Total III (I+II)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	227	220	227	8	680	1 024
Part à moins d'un an	124	119	125	8	376	647
Part d'un an à 5 ans	103	101	102	-	307	385
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-



Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019
Etablissement bancaire	BPI France Export	Chaix BPMED	BPI France croissance	Chaix BPMED	BPI France	SMC	BPMED	SG	SMC	BPMED
Montant nominal (en K€)	150	125	300	80	400	250	200	200	200	200
Durée	6 ans et 9 mois	4 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	5 ans	7 ans	5 ans	6 ans	6 ans	5 ans	6 ans
Taux d'intérêt	4,37% par an	3,50% par an	4,06% par an	2,68% par an	3,23% par an	1,81% par an	1,05% par an	1,53% par an	1,15% par an	1,05% par an

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2
Etablissement bancaire	BPMED	SG	SMC
Montant nominal (en K€)	299	300	300
Durée	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 05/2022		
Taux d'intérêt	1,76% par an	0,58% par an	1,25% par an

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec l'ensemble des banques permettant de rééchelonner le montant restant dû. Ainsi, l'ensemble des dettes au 31 décembre 2023 seront amorties sur la durée restant due de chacun des emprunts rallongée d'une période de 9 mois.

## 10.5 Préfinancement du crédit d'impôt recherche

Au cours de l'exercice 2023, la créance liée au CIR 2022 a fait l'objet d'un préfinancement par la banque DELUBAC (cession de créances) pour un montant après retenue de garantie de 116 K€. En conséquence, la Société a comptabilisé les éléments suivants :

- Une dette au coût amorti (130 K€), pour le montant reçu par la banque DELUBAC au titre du préfinancement ;
- Un actif au titre de la retenue de garantie (12 K€) ; et
- Un actif courant, pour le montant de la créance due par l'Etat français.

La créance a été remboursée sur le mois de décembre 2023.

### Note 11 : Engagements envers le personnel

#### Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie pour Implanet et du Négoce Services Médico Techniques pour OSD, et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

En 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable concernant le calcul des engagements de retraite en lien avec la décision de l'IFRS IC « Attribution d'avantages aux périodes de services (IAS 19 Avantages du personnel) ».

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2023		31/12/2022	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,70%		3,75%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47% / 39%*	47% / 39%*	47% / 43%*	47% / 43 %*

\*informations pour la société OSD

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>230</b>
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	24
Coûts financiers	2
Ecart actuariels	(59)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>198</b>
Entrée de périmètre	-
Coûts des services passés	12
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	(41)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>170</b>

## Note 12 : Provisions

### Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

### Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

### Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2023				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	25	127	(25)	-	127
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>25</b>	<b>127</b>	<b>(25)</b>	<b>-</b>	<b>127</b>

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2022				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	25	25	(25)	-	25
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>(25)</b>	<b>-</b>	<b>25</b>

Au 31 décembre 2022, la Société OSD a provisionné des coûts au titre de sa réorganisation et du transfert de son siège social.

Au 31 décembre 2023, la Société Implanet a provisionné des coûts relatifs au titre de la réorganisation aux Etats Unis.

## Note 13 : Passifs courants

### Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

#### 13.1 Dettes fiscales et sociales

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Personnel et comptes rattachés	196	226
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	646	433
Autres impôts, taxes et versements assimilés	186	247
<b>Total dettes fiscales et sociales courantes</b>	<b>1 029</b>	<b>906</b>

Au cours de l'exercice 2023, la Société a négocié un étalement de ses charges sociales pour un montant de 480 K€ entre le 15 juin 2023 et le 15 novembre 2024.

#### 13.2 Autres passifs courants

<b>AUTRES PASSIFS COURANTS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients - avoirs à établir	2	1
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	60	30
Produits constatés d'avance (1)	132	182
Divers (2)	270	(25)
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>464</b>	<b>187</b>

##### (1) Produits constatés d'avance

La Société a bénéficié de subventions, dont :

- une subvention de la Région PACA de 190 K€ pour accompagner l'entreprise dans son développement (croissance et recrutement) pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 948 K€ ;
- une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 90 K€ dans le cadre d'un projet innovant collaboratif pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 452 K€.

Un produit constaté d'avance de 132 K€ a été reconnu à la clôture. Ces subventions sont reconnues au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

##### (2) Divers

Ce poste est constitué notamment des acomptes reçus dans le cadre du maintien d'activité pour le compte de la société SERF pour 234 K€ au 31 décembre 2023 et -25 K€ au 31 décembre 2022 (cf. note 21.2).

## Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

### Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste- valeur par le compte de résultat	Juste- valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	106	106	-	-	106
Clients et comptes rattachés	1 669	1 669	-	-	1 669
Autres créances	712	712	-	-	712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248	248	248	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>2 735</b>	<b>2 735</b>	<b>248</b>	-	<b>2 487</b>
Dettes financières courantes	4 477	4 477	-	-	4 477
Dettes financières non courantes	1 674	1 674	-	-	1 674
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 870	2 870	-	-	2 870
Autre créditeurs et dettes diverses	464	464	-	-	464
<b>Total passifs</b>	<b>9 485</b>	<b>9 485</b>	-	-	<b>9 485</b>

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2022		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	156	156	-	-	156
Clients et comptes rattachés	1 889	1 889	-	-	1 889
Autres créances	2 283	2 283	-	-	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	531	531	531	-	-
<b>Total actifs</b>	<b>4 859</b>	<b>4 859</b>	<b>531</b>	-	<b>4 328</b>
Dettes financières courantes	3 859	3 859	-	-	3 859
Dettes financières non courantes	2 940	2 940	430	-	2 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 819	2 819	-	-	2 819
Autre créditeurs et dettes diverses	187	187	-	-	187
<b>Total passifs</b>	<b>9 805</b>	<b>9 805</b>	<b>430</b>	-	<b>9 375</b>

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>	-	-	-	-
<b>Passifs</b>				
Dérivés passifs et obligations remboursables en actions	-	(7)	-	(871)
Dettes obligations locatives	(20)	-	(15)	-
Passifs évalués au coût amorti	140	-	(370)	-
Passifs évalués au coût amorti : avances	29	-	27	-

### Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
  - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
  - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
  
- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
  - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
  - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
  - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
  
- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
  - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).



Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
France	3 508	3 328
Etats-Unis	1 379	1 667
Europe Middle East Afrique	1 067	1 273
Reste du monde	1 493	1 760
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>7 447</b>	<b>8 028</b>

<b>CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Rachis	7 067	7 934
Equipements médicaux	303	-
Genou et Arthroscopie	79	93
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>7 447</b>	<b>8 028</b>

Suite à la cession de l'activité Madison au cours de l'exercice 2021, la Société maintient cette activité pour le compte de la société SERF depuis le 29 octobre 2021. La commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la période transitoire reste en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

## Note 16 : Charges opérationnelles

### Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

### 16.1 Coût des ventes

<b>COUT DES VENTES</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Achats de matières premières et marchandises	(3 006)	(2 886)
Amortissements des ancillaires	(209)	(180)
<b>Coût des ventes</b>	<b>(3 215)</b>	<b>(3 067)</b>

## 16.2 Frais de marketing et ventes

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Locations	-	(23)
Matières et fournitures	(11)	(57)
Assurances	43	(48)
Personnel extérieur à l'entreprise	(3)	(2)
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(528)	(156)
Publicité	(69)	(73)
Transport	(12)	(10)
Déplacements, Missions et Réceptions	(348)	(365)
Impôts et taxes	(2)	(0)
Charges de personnel	(1 636)	(1 719)
Amortissement de la relation clientèle OSD	(157)	(145)
Amortissement des immobilisations	(16)	(17)
Paiements fondés sur des actions	(1)	76
Dépréciation du goodwill	(1 591)	-
Royalties	(126)	(111)
Commissions sur ventes	(801)	(1 229)
Dotation / reprise dépréciation clients	(2)	34
Perte sur créances irrécouvrables	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(37)	(29)
Divers	40	(43)
<b>Frais ventes, distribution et marketing</b>	<b>(5 257)</b>	<b>(3 918)</b>
Crédit d'impôt innovation	6	20
<b>Subventions</b>	<b>6</b>	<b>20</b>
<b>Frais ventes, distribution et marketing, nets</b>	<b>(5 251)</b>	<b>(3 898)</b>

## 16.3 Frais de recherche et développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Locations	(15)	(17)
Matériel, équipements et travaux	(1)	(3)
Etudes et recherches	(14)	(21)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(61)	(99)
Déplacements, Missions et Réceptions	(12)	(12)
Impôts et taxes	(2)	(2)
Charges de personnel	(579)	(601)
Capitalisation des coûts de développement	146	208
Amortissement des coûts de développement capitalisés	(338)	(154)
Amortissement des immobilisations	(337)	(494)
Paiements fondés sur des actions	-	18
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(12)	(12)
Reprise de provision	-	1
Divers	(3)	(8)
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(1 228)</b>	<b>(1 197)</b>
Crédit d'impôt recherche	55	113
Subventions	28	28
<b>Subventions</b>	<b>84</b>	<b>140</b>
<b>Frais de recherche et développement, nets</b>	<b>(1 145)</b>	<b>(1 057)</b>

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à de nouvelles innovations notamment sur un système de gamme commune de fixation postérieure.

## 16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matières et fournitures non stockées	(49)	(82)
Locations	(11)	(6)
Etudes et recherches	(207)	(262)
Rémunérations Interm. Honoraires	(163)	(213)
Déplacement, Missions et Réceptions	(16)	21
Charges de personnel	(669)	(583)
Capitalisation des frais de R&D	245	134
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(28)	(31)
Amortissement des immobilisations	(1)	(3)
Paielements fondés sur des actions	-	-
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(8)	(8)
Reprise de provision	-	-
Divers	1	105
<b>Frais réglementaires et qualité</b>	<b>(907)</b>	<b>(929)</b>
Crédit d'impôt recherche	-	1
<b>Subventions</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Frais réglementaires et qualité, nets</b>	<b>(907)</b>	<b>(928)</b>

## 16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Matières et fournitures non stockées	(5)	(13)
Locations	(17)	(43)
Matériel, équipements et travaux	(68)	82
Transport	(9)	16
Personnel extérieur à l'entreprise	(15)	(3)
Déplacements, Missions et Réceptions	(9)	(2)
Charges de personnel	(406)	(361)
Amortissement des immobilisations	(4)	(5)
Paielements fondés sur des actions	-	(1)
Reprise de provision	25	-
Dotation / reprise dépréciation stocks	(116)	211
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	(182)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(134)	(131)
Divers	(23)	(262)
<b>Coûts des opérations</b>	<b>(782)</b>	<b>(693)</b>

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

## 16.6 Frais généraux et administratifs

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Matières et fournitures non stockées	(72)	(56)
Locations	(65)	(46)
Matériel, équipements et travaux	(101)	(162)
Assurances	(229)	(204)
Rémunérations Interm. Honoraires	(456)	(427)
Publicité	(13)	(16)
Transport	-	(1)
Déplacements, Missions et Réceptions	(57)	(89)
Frais postaux et télécommunications	(42)	(45)
Services bancaires	(77)	(66)
Impôts et taxes	(42)	(32)
Charges de personnel	(886)	(903)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	(20)	-
Amortissement des immobilisations	(11)	(16)
Paiements fondés sur des actions	(2)	52
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(174)	(228)
Divers	34	(114)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(2 211)</b>	<b>(2 353)</b>

### Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

#### Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Au cours de l'exercice 2023, la société a encouru 325 K€ de frais non courants liés à des frais de restructurations et aux honoraires d'accompagnement dans l'analyse et la réorganisation de l'endettement.

## Note 18 : Produits et charges financiers, nets

### Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b> (Montants en K€)	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Coût amorti des emprunts	(268)	(462)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs et des obligations remboursables en actions	(7)	871
Autres charges financières	(29)	(32)
Produits financiers	13	43
(Pertes) et gains de change	4	7
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(288)</b>	<b>428</b>

## Note 19 : Impôts sur les bénéfices

### Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2023 est estimé à 98 275 K€ dont 2 743 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 86 975 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 11 980 K\$ (10 842 K€) dont :
  - 4 697 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ constitués en 2021, 1 125 K\$ constitués en 2022, 985 K\$ constitués en 2023 ;
  - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
  - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
  - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
  - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
  - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 418 K€ dont :
  - 175 K€ constitués en 2019 ;
  - 141 K€ constitués en 2020 ;
  - 103 K€ constitués en 2021 ;
  - 40 K€ constitués en 2023.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 25% ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

#### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	(6 676)	(3 540)
Impôt consolidé	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6 676)</b>	<b>(3 540)</b>
Taux courant d'imposition en France	25,0%	25,0%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>1 669</b>	<b>885</b>
Différences permanentes	44	(2)
Païement en actions	(1)	36
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(1 747)	(948)
Différences de taux d'imposition	35	28
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

## Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Décalages temporaires	227	224
Déficits reportables	23 331	23 228
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>23 558</b>	<b>23 452</b>
Décalages temporaires	817	874
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>817</b>	<b>874</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>22 741</b>	<b>22 578</b>
Impôts différés non reconnus	(22 741)	(22 578)

## Note 20 : Résultat par action

### Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option, OCA, ORA...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de la période (en K€)	(6 676)	(3 540)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	38 900 209	20 518 823
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(6 676)	(3 540)
<b>Résultat de base par action (€ / action)</b>	<b>(0,17)</b>	<b>(0,17)</b>
<b>Résultat dilué par action (€ / action)</b>	<b>(0,17)</b>	<b>(0,17)</b>

## Note 21 : Information sectorielle

### Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques et d'équipements médicaux.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

## Note 22 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Cadres	29,5	31,0
Employés	11,2	11,0
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>40,7</b>	<b>42,0</b>

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
France	35,4	37,0
Etats-Unis	5,3	5,0
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>40,7</b>	<b>42,0</b>

## Note 23 : Parties liées

### 23.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

### 23.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations fixes dues	566	503
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	62	48
Paiements fondés sur des actions	1	(191)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	20	30
<b>TOTAL</b>	<b>649</b>	<b>390</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.



## 24.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

### 24.1.1 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

## 24.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison, la Société a signé un contrat de licence exclusive de Fabrication pour une durée comprise entre la date de signature de la cession et l'obtention du marquage CE par la société SERF (« Période Transitoire ») et agit en tant qu'agent. A ce titre, la société perçoit une commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la Période Transitoire qui est enregistrée en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

## 24.3 Autres engagements financiers

### Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

### Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

### Nantissement des titres OSD

- Dans le cadre de la mise en œuvre du crédit vendeur pour l'acquisition de la société OSD, la Société a octroyé en 2021 aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur de 2 166 K€ sous la forme d'un nantissement des titres de la société OSD. A la suite du remboursement du crédit-vendeur en 2023, la Société a obtenu la main levée du nantissement.

## Note 25 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

### Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 5% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, un distributeur export représentait 11% du chiffre d'affaires consolidé.

### Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

## Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -1,5 M€ et -2,4 M€ respectivement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et les délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la crise ukrainienne qui pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

## Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2023	Exercice 2022
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	77	78
Services autres que la certification des comptes (SACC)	2	1
<b>Sous total</b>	<b>79</b>	<b>78</b>
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>79</b>	<b>78</b>